



GROUPE
MONDE
RURAL

Groupe Monde Rural

13^{ème} petit-déjeuner de la ruralité

LA RURALITÉ
SOURCE D'AVENIR !

Lettre de la ruralité n°4

FRANÇOIS

13 DÉCEMBRE 2007 : « LA VALORISATION DU BÂTI RURAL PEUT-ELLE ÊTRE UN ATOUT POUR LE MONDE RURAL ? »

ASSOCIATION GMR

TÉLÉPHONE :

01.53.83.47.63

TÉLÉCOPIE :

01.53.83.48.49

CONTACTS :

isabelle.allemand@fnsea.fr

stephanie.louchart@fnsea.fr

SES MEMBRES :

ACESRF

ADF

AMF

AMRF

ANDAFAR

APCA

CGPME

CGGREF

CNASEA

CNMCCA

FAMILLES RURALES

FNFR

FNHD

FNSAFER

FNSEA

JA

SOL ET CIVILISATION

UNAPL

UNMFREO

UPA



André THEVENOT

Pour le 13^{ème} petit-déjeuner de la ruralité, André Thévenot, Président du Groupe Monde Rural, a ouvert le débat sur la valorisation du bâti rural.

En effet, depuis quelques années, le regard sur le patrimoine a évolué ; ce qui

Jean-Louis Pons rappelle que la DIACT est une délégation au service des territoires.

« 41% des PER sont sur la thématique de la valorisation des patrimoines naturels et culturels »

Depuis quelques années, l'intérêt pour le monde rural ne cesse de croître, car il peut être une source de richesse, de développement et d'attractivité. En témoignent les 750 projets qui ont répondu à l'appel à projets « Pôle d'Excellence Rurale (PER) ». 379 d'entre

n'avait autrefois que valeur d'outil prend de nos jours valeur de témoignage. De ce fait, le patrimoine prend une valeur culturelle, sociale et économique, au-delà des raisons fonctionnelles qui justifiaient son existence.

Ainsi, maisons paysannes, villages, cultures en terrasse, murets, ponts et chemins constituent-ils aujourd'hui une part importante de l'identité et de l'originalité de chaque territoire.

Pour autant, faut-il remettre en valeur tout le patrimoine bâti? Cela peut-il être un levier de développement

eux sont aujourd'hui labellisés. Il est intéressant de noter que 41 % des PER sont sur la thématique de la valorisation des patrimoines naturels et culturels.

Le patrimoine bâti est une préoccupation de la DIACT, qui souhaite notamment voir les centre-bourgs revitalisés. Il est important de faire évoluer ces centres, tout en conservant leur authenticité afin d'accueillir les nouvelles populations urbaines. Les PER peuvent concourir à cette action.

économique pour les territoires ruraux ? Quelles sont les politiques en faveur de cette réhabilitation ? Quelles actions existent-ils sur nos territoires ? Quelles sont les retombées pour ces territoires ?

Ce sont autant de questions auxquelles les intervenants de la table ronde se sont attachés à répondre.

La table ronde...

Jean-Louis PONS, Chargé des Pôles d'Excellence Rurale à la DIACT

Michel DE BEAUMESNIL, Président de la Section Nationale des Propriétaires Ruraux

Dany CHIAPPERO, Chargée de mission patrimoine et paysages au PNR de la Brenne

Jean-Marie VINCENT, Vice-président de la section française d'ICOMOS et secrétaire général de Maisons Paysannes de France

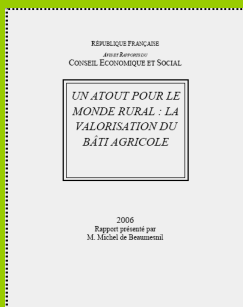


Jean-Louis PONS - DIACT

Un dispositif d'évaluation de ces PER va permettre de dégager des pistes afin de pérenniser ce système d'appel à projets.



Michel DE BEAUMESNIL – SNPR



Rapport consultable sur:
<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000833/0000.pdf>



Dany CHIAPPERO – PNR de la Brenne

Michel De Beaumesnil, quant à lui, insiste sur le fait qu'il y a aujourd'hui urgence à agir. Alors qu'en 1966 on recensait 11 millions de bâtiments à usage agricole, on n'en estime plus que 6 millions de nos jours, dont la moitié dont l'état nécessite une intervention rapide. Il regrette la perte de ce témoignage historique. Toutefois, il précise que tous les bâtiments ne sont pas à conserver.

En ce qui concerne ceux dont il est intéressant d'assurer la conservation, il souligne qu'il est fondamental d'avoir un projet. Celui-ci dépend de l'objectif recherché de l'entretien. Il peut s'agir de :

restaurer, à savoir remettre en bon état, réparer, mais à

Dany Chiappero, architecte de formation, chargée de la conservation et de la valorisation du patrimoine au Parc Naturel Régional de la Brenne, témoigne des différentes actions concrètes mises en place sur ce territoire. Un inventaire exhaustif de l'architecture du parc a ainsi été réalisé, afin de créer, pour chaque bâtiment une notice descriptive. L'objectif est ensuite la mise en place d'opérations de protection et de conservation sur certaines thématiques. En parallèle, une veille architecturale a permis de repérer certains bâtiments remarquables, afin de mobiliser les communes aux enjeux liés à la conservation de ces bâtiments en les incitant à les inscrire dans leurs documents d'urbanisme.

L'opération « village du parc » a également été

l'identique, avec des matériaux d'origine,

rénover, c'est-à-dire remettre à neuf avec parfois des conséquences irrémédiables,

réhabiliter, en donnant une nouvelle fonction au bâtiment.

« En 1966, on recensait 11 millions de bâtiments à usage agricole, on n'en estime plus que 6 millions de nos jours »

Un projet de loi, actuellement en cours, permettrait de réhabiliter de nombreux bâtiments agricoles et ainsi de les maintenir, puisqu'ils sont inutilisables en l'état, ne répondant pas aux normes actuelles.

lancée. Elle permet aux propriétaires de bâtiments dont les villages ont été retenus dans la démarche de bénéficier de subventions pour restaurer et conserver leurs bâtiments dans leur état d'origine.

Une Opération Programmée de Restauration de l'Habitat (OPAH) a d'autre part été mise en place dans le but de favoriser auprès des artisans et des propriétaires la conservation et la préservation du patrimoine, de contribuer à la mise aux normes des systèmes d'assainissement, de promouvoir les énergies renouvelables et les économies d'énergie, et l'utilisation de matériaux d'origine locale.



Parc naturel régional de la Brenne

Il déplore d'autre part le coût élevé de cette conservation.

Il insiste enfin sur l'importance de faire appel à des spécialistes, tout en évoquant les contraintes éventuelles imposées par les communes qui montrent parfois peu de latitude dans les permis de construire ou de rénovation délivrés.

REPERES

Définitions:

Selon Isac Chiva, « font partie du patrimoine rural, les immeubles formant toute l'architecture rurale, les paysages façonnés au cours des âges par des gens vivant de la terre et les produits du terroir adaptés aux conditions locales et aux besoins des hommes qui les ont élaborés, les techniques, outils et savoir-faire qui en ont permis la création et qui demeurent indispensables pour rendre possible l'entretien, la restauration, la modification et la modernisation dans le respect de la logique constructive et de l'esthétisme de l'ensemble immeubles / habitat / paysage ».

Patrimoine bâti ancien :

Tout bâtiment ancien non protégé au titre des monuments historiques

L'architecture domestique, civile ou militaire

Tout bâtiment d'une époque préindustrielle, antérieure à la seconde guerre mondiale

Tout édifice ayant une valeur de témoignage culturel et technique

Patrimoine (définition extraite du Pluridictionnaire Larousse) : bien commun d'une collectivité, d'un groupe humain, de l'humanité, considéré comme un héritage transmis par les ancêtres.

Jean-Marie Vincent, vice-Président de la section française d'ICOMOS et Secrétaire Général de Maisons paysannes de France, rappelle que la notion de patrimoine est née dans les années 60.

Créée en 1965, Maisons paysannes de France est une association nationale reconnue d'intérêt public dont l'objet est d'identifier et de faire connaître le patrimoine rural et les savoir-faire traditionnels. Une étude est actuellement en cours sur 14 terroirs afin d'étudier l'évolution du bâti agricole au cours des 45 dernières années. Il insiste sur le fait que le diagnostic du bâti existant ne doit pas être mené en référence aux normes actuelles car le bâti

ancien a d'autres qualités spécifiques.

« Le patrimoine est un témoignage du passé, un atout pour aujourd'hui et une potentialité pour demain »

ICOMOS (Conseil International des Monuments et des Sites) est une ONG internationale qui rassemble plus de 200 pays. Les membres de l'ICOMOS concourent à l'amélioration de la préservation du patrimoine, aux normes et aux techniques pour tous les types de biens du patrimoine culturel (bâtiments, villes historiques, paysages culturels et sites archéologiques). Jean-Marie Vincent rappelle que le patrimoine est vivant, évolutif, et lié à des usages. Il définit le patrimoine comme un témoignage du passé, un

atout pour aujourd'hui et une potentialité pour demain. Le patrimoine rural est sensible, il est donc important de le prendre en compte dans son contexte (dimensions environnementale, économique, sociale, ...). Ainsi les nouveaux usages doivent-ils être respectueux du patrimoine passé tout en répondant aux conditions de vie actuelles.



Jean-Marie VINCENT

REPÈRES

OPAH

OPAH est l'acronyme signifiant « Opération programmée d'amélioration de l'habitat ». Il s'agit d'une convention française passée entre une commune, un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), l'État, la Région et l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) en vue de requalifier et de réhabiliter un quartier bâti.

Le but d'une OPAH est de créer des conditions plus favorables pouvant inciter des investisseurs, mono-propriétaires ou copropriétaires, à investir dans l'amélioration ou la réfection de logements existants dans un périmètre précis.

Une OPAH se déroule en trois phases :

- ◆ Une étude pré-opérationnelle, pendant laquelle les objectifs qualitatifs et quantitatifs sont définis, de même que les moyens à mettre en œuvre.
- ◆ L'OPAH proprement dite, instaurée pour une durée déterminée, généralement comprise entre un à cinq ans, pendant laquelle des aides financières sont accordées par l'État, la Région et la Ville.
- ◆ Une mission d'animation, confiée à un opérateur externe en charge de la mise en œuvre et du bon déroulement de l'opération.

En 2001, 170 OPAH ont été lancées en France, bénéficiant de 83 millions d'euros de subventions par l'ANAH (ce qui représente plus de 20 % de son budget).



CONTACTS....

- SECTION NATIONALE DES PROPRIÉTAIRES RURAUX

11 rue de la Baume, 75008 Paris
Tél. : 01 53 83 48 26
Fax : 01 53 83 48 50
sabine.agofroy@fnsea.fr

- DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À L'AMÉNAGEMENT ET À LA COMPÉTITIVITÉ DES TERRITOIRES

1, avenue Charles Floquet
75343 Paris Cedex 07
Tél. : 01 40 65 12 34
Fax : 01 43 06 99 01
webmestre@diact.gouv.fr
e-doc@diact.gouv.fr

- PARC RÉGIONAL DE LA BRENNÉ

<http://www.parc-naturel-brenne.fr/>

Maison du Parc
Hameau du Bouchet
36300 Rosnay
Tél. : 02 54 28 12 12
d.chiappero@parc-naturel-brenne.fr

- ICOMOS (SECTION FRANÇAISE)

Palais Chaillot
Avenue Albert 1er de Monaco
75116 Paris
Tél. : 01 47 55 19 07
Fax : 01 47 55 19 61

- MAISONS PAYSANNES DE FRANCE

<http://www.maisons-paysannes.org/>

8 passage des deux soeurs
75009 PARIS
Tél. : 01 44 83 63 63
Fax : 01 44 83 63 69



G
R
O
U
P
E

M
O
N
D
E

R
U
R
A
L

TÉLÉPHONE :

01.53.83.47.63

TÉLÉCOPIE :

01.53.83.48.49

CONTACT :

stephanie.louchart@fnsea.fr



Les petits déjeuners de la ruralité sont organisés avec le soutien du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Les petits-déjeuners de la ruralité

Afin de favoriser les échanges dans un cadre convivial, le Groupe Monde Rural organise chaque année des petits-déjeuners/débats sur des thèmes d'actualité qui intéressent les territoires ruraux. Animés par le GERI (Groupe d'Étude et de Réflexion Interrégionale), ces petits-déjeuners sont des formules souples d'échanges permettant de réunir, aussi largement que possible, différents acteurs ruraux. Ils sont l'occasion pour chacun de faire partager ses réflexions et pour le Groupe Monde Rural d'exprimer ses positions.

Au cœur des débats dernièrement...

- ◆ Le paysage, levier de développement pour les territoires ruraux ?
- ◆ Favoriser les cessions et les transmissions des entreprises : un enjeu pour le monde rural Les pôles d'excellence rurale : une chance pour les territoires ruraux ?
- ◆ Quel accueil aux nouvelles populations en milieu rural ?

PROCHAINEMENT : 17 JANVIER 2008

« L'INGÉNIERIE AU MONTAGE DE PROJETS POUR LES TERRITOIRES FRAGILES »

À propos de notre association...

Conscients de la richesse des territoires ruraux, les partenaires du Groupe Monde Rural décident de tout mettre en oeuvre pour favoriser un développement harmonieux de ces espa-

ces. Leurs objectifs sont de promouvoir une vision transversale des enjeux liés à la ruralité et de favoriser l'essor d'initiatives intersectorielles.

La formation du Groupe Monde Rural trouve ses ori-

gines dans un désir de reconquête du monde rural.

Il est né de la rencontre de treize organisations du monde rural signataires de la Charte du monde rural en septembre 1991.

ACESRF - Assemblée des Conseils Économiques et Sociaux Régionaux de France. (MF)

ADF - Assemblée des Départements de France. (MF)

AMF - Association des Maires de France. (MF)

AMRF - Association des Maires Ruraux de France. (MF)

ANDAFAR - Association Nationale pour le Développement de l'Aménagement Foncier, Agricole et Rural. (MA)

APCA - Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture. (MA)

CGGREF - Conseil Général du Génie Rural des Eaux et Forêts. (MA)

CGPME - Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises. (MF)

CNASEA - Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles. (MA)

CNMCCA - Confédération Nationale de la Mutualité de la Coopération et du Crédit Agricoles. (MA)

Familles Rurales - Fédération Nationale des Familles Rurales. (MF)

FNFR - Fédération Nationale des Foyers Ruraux. (MF)

FNH&D - Fédération Nationale de l'Habitat et du Développement. (MF)

FNSAFER - Fédération Nationale des Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural. (MA)

FNSEA - Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles. (MF)

JA- Jeunes Agriculteurs. (MF)

Sol et civilisation - Sol et Civilisation. (MA)

UNAPL - Union Nationale des Associations de Professions Libérales. (MF)

UNMFREO - Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation. (MF)

UPA - Union Professionnelle Artisanale. (MF)

MF : Membre fondateur ; MA : Membre associé